



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 3180

Texte de la question

M. Arnaud Lepercq attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le désengagement financier éventuel de l'Etat pour la formation des infirmières. Actuellement, la baisse de 38 % des subventions de l'Etat, annoncée pour 1997, conjuguée au paiement différé de celles-ci, met en péril les instituts de formation publics et privés de ce secteur. Mais aussi la baisse de 11 % pour la rentrée scolaire 1997 entraînera une réduction du nombre de futurs professionnels et compromet la prise en compte des besoins de soins de la population et la qualité de ces soins. Il lui demande la position du Gouvernement quant à ce dossier et s'il entend prendre, dans les plus brefs délais, les mesures nécessaires à la poursuite normale des programmes de formation en ce domaine.

Texte de la réponse

Les subventions d'aide au fonctionnement des écoles et instituts de formation de sages-femmes et de professionnels paramédicaux ont effectivement été réduites dans la loi de finances pour 1997 afin de contenir la progression des dépenses publiques et maîtriser le déficit du budget de l'Etat. Toutefois, la gestion globale des crédits a été conçue de manière à préserver les instituts de formation en soins infirmiers privés, dépourvus de support hospitalier. Le projet de loi de finances pour 1998 prévoit une reconduction des crédits votés par le Parlement en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'élèves autorisés à se présenter en première année ayant, dans le même temps, diminué de 11 %. En outre, la réflexion menée actuellement sur le financement des structures de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Lepercq](#)

Circonscription : Vienne (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3180

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2937

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4233